

## «Nous avons besoin de la révision de l'AI»

### **Votation. Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Yves Rossier explique pourquoi la loi actuelle est insuffisante**

Propos recueillis  
par Denis Masmajan  
et Stéphanie Germanier

Le président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Jacques de Haller, critiquait vendredi dans nos colonnes les effets à venir de la 5e révision de l'AI. Chef de l'Office fédéral des assurances sociales, Yves Rossier, lui répond.

Le Temps: Jacques de Haller assure que la 5e révision est inutile et que la loi actuelle est suffisante. D'ailleurs le nombre de nouvelles rentes a déjà baissé. Pourquoi dès lors investir des centaines de millions dans cette révision?

Yves Rossier: Affirmer que la 5e révision n'est pas nécessaire revient à dire que l'AI n'est pas assez sévère et qu'il suffit de l'être et de laisser les gens sur le trottoir pour régler le problème. C'est vrai que le nombre de nouvelles rentes a baissé car nous sommes devenus plus stricts, mais aussi parce que les assurés et les employeurs font de plus en plus souvent appel à nous pour qu'on les aide sur le terrain et pas pour obtenir des rentes. Je trouve aberrant de dire que, sous prétexte que nous sommes plus souvent en mesure de dire non, la 5e révision devient superflue. Nous avons besoin de cette loi pour faire de la réinsertion de manière efficace.

– N'est-ce pas possible aujourd'hui?

– Non. Aujourd'hui, l'AI ne peut pas intervenir rapidement et avec des moyens auxiliaires sur le lieu de travail. Elle ne peut pas non plus pratiquer l'intervention précoce grâce à la collaboration avec les autres assurances sociales. Il en va de même pour la réinsertion socioprofessionnelle. On peut déjà donner une nouvelle formation aux gens, mais on ne peut pas mettre en œuvre des mesures pour ceux qui souffrent de problèmes psychiques et qui ont besoin d'autre chose que d'une nouvelle formation. Un encadrement et un coaching sur le lieu de travail par exemple.

– On présente cette révision comme un plan de sauvetage financier pour l'AI, or ce n'est pas le cas...

– La 5e révision n'est pas un paquet d'économies. Elle engendrera même des surcoûts dans un premier temps. Elle vise à remettre l'assurance sur les rails et à économiser certes, mais grâce à la réintégration professionnelle. Redresser les comptes de l'assurance grâce à une révision ne pourrait se faire qu'en fermant les guichets et en éjectant un tiers des assurés.

– Qu'espérez-vous de cette révision?

– Il nous suffit pour atteindre les objectifs de la 5e révision de maintenir au travail ou de replacer durablement 3000 personnes, alors qu'il y a près de 4 millions d'emplois en Suisse. Il ne s'agit pas de remettre au travail toutes les personnes invalides. Le détestable climat de suspicion qui pèse sur les rentiers AI sera définitivement levé lorsque l'on saura que l'assurance met tout en œuvre pour réussir une réinsertion et ne prononce une rente qu'en dernier recours.

– La révision ne fait peser aucune obligation ou presque à charge des employeurs. Pourquoi n'avoir pas prévu davantage d'incitations?

– Mais il y en a, et pour près de 100 millions de francs par an! La 5e révision permettra à l'AI, lorsqu'elle place quelqu'un auprès d'un employeur, de prendre à sa charge tous les coûts, à commencer par le salaire, pendant 6 mois. De plus, l'assurance pourra également assumer la part du risque supplémentaire qui pourrait se répercuter sur les primes à la suite d'une embauche. Enfin, le système en lui-même, et ce n'est pas un apport spécifique de la 5e révision, comprend une importante composante incitative puisque les primes payées par l'employeur varient en fonction des cas qu'il a annoncés à l'AI. Il a donc intérêt à maintenir en emploi un salarié en difficulté, et cela explique sans doute la réaction que nous observons déjà du côté des employeurs.

– Jacques de Haller juge que la loi menace le secret médical. Pourquoi avoir voulu y porter atteinte?

– Le médecin restera entièrement libre d’informer le médecin de l’AI ou de ne pas le faire. Il s’agit de permettre au médecin traitant de s’entendre avec le médecin de l’AI sur les mesures envisageables sur la place de travail. Pas de lui en imposer l’obligation. Je m’étonne que l’on juge cela scandaleux alors qu’aujourd’hui déjà, dans l’assurance accidents, le médecin traitant a une obligation d’informer que nul ne remet en cause. Pour l’AI, nous avons simplement cherché à éviter que le processus puisse être bloqué simplement parce qu’un médecin n’est pas en mesure de joindre son patient pour lui demander son autorisation. Cette solution a d’ailleurs été adoptée avec l’accord exprès du préposé fédéral à la protection des données.

– Monika Stocker, la directrice des affaires sociales de la Ville de Zurich, affirme que, déjà, la baisse des nouvelles rentes AI se reporte sur l’aide sociale. Vous confirmez?

– Non. C’est une affirmation qui n’a pas été démontrée. Nous avons demandé une étude sur la question pour en avoir le cœur net, mais nous n’en avons pas encore les résultats. En revanche, la corrélation entre la réforme de l’assurance chômage et les dépenses de l’aide sociale, elle, était évidente. Les services d’aide sociale peuvent avoir l’impression d’un lien parce qu’ils ont constaté qu’il est devenu plus difficile de placer des gens à l’AI. En revanche, le risque en question existe, et c’est précisément pour cette raison que les mesures de réintégration de la 5e révision sont nécessaires, afin que l’AI, lorsqu’elle refuse une rente, puisse être en mesure d’offrir autre chose à la personne concernée .

*Le Jurassien Yves Rossier, Directeur de l’Office fédéral des assurances sociales, celui-ci prévient: «La 5e révision de l’AI n’est pas un paquet d’économies. Elle engendrera même des surcoûts dans un premier temps.»*

berne, 22 septembre 2004

*martin ruetschi/keystone*

© Le Temps, 2007